

RÉPUBLICANISME KANTIEN ET GOUVERNANCE DE L'ÉTAT EN AFRIQUE

ASSIVON Afiyo (Sœur Louise de Jésus)

Docteur en philosophie

Institut ESAG-NDE/Don Bosco (Togo)

Chercheure associée au laboratoire LAMPES de l'Université de Lomé

asljesus@yahoo.fr

00228 91397896

AGNIDE Koffi

Maître assistant en philosophie

Enseignant chercheur

Université de Lomé

agnidekoffi@yahoo.fr

Résumé

L'Afrique a été et continue d'être le continent de théâtres douloureux. Sur le continent, on observe des affrontements macabres, des conflits ethnoculturels, des guerres civiles et des crises politiques depuis les indépendances qui sont liés à la mauvaise gouvernance. La gouvernance des États africains est sans cesse caractérisée par des crises interminables puisqu'on constate une instauration généralisée de régimes despotiques. Cet état de fait invite à repenser la forme d'organisation politique et le mode de gouvernance pour une Afrique libre et prospère où les populations vivraient épanouies. C'est l'objectif que poursuit cette étude en prenant appui sur le républicanisme kantien. La bonne gouvernance est un impératif pour les africains et le républicanisme kantien offre la possibilité d'asseoir une gouvernance démocratique avec des pratiques politique et institutionnelle républicaines pour le bien-être de tous. Pour ce faire, la recherche soutient qu'il est nécessaire d'éduquer les peuples africains aux principes républicains afin d'amener les États vers un mode de gouvernement républicain car sans éducation à la vertu républicaine, il n'y aura pas de république possible.

Mots-clés : *République, pouvoir politique, régimes autoritaires, gouvernance, éducation aux valeurs républicaines*

Abstract

Africa has been and continues to be the continent of painful theaters. On the continent, we have observed macabre clashes, ethnocultural conflicts, civil wars and political crises since independence which are linked to bad governance. The governance of African states is constantly characterized by endless crises since we see a widespread establishment of despotic regimes. This state of affairs invites us to rethink the form of political organization and the mode of governance for a free and prosperous Africa where people live fulfilled lives. This is the objective pursued by this study, drawing on Kantian republicanism. Good governance is an imperative for Africans and Kantian republicanism offers the possibility of establishing democratic governance with republican political and institutional practices for the well-being of all. To do this, research maintains that it is necessary to educate African people in republican principles in order to

bring states towards a republican mode of government because without education in republican virtue, there will be no republic possible.

Keywords: *Republic, political power, authoritarian regimes, governance, education in republican values*

Introduction

La construction et la gouvernance politique des États africains restent un problème crucial depuis les indépendances. Les États africains, majoritairement, ont du mal à implanter une gouvernance démocratique viable. Le chemin semble encore long si l'on observe les crises politiques et institutionnelles interminables caractéristiques des sociétés africaines. En témoigne, l'Afrique est le continent où les coups d'États sont récurrents et les périodes électorales sont des moments de conflits. En moins de cinq ans, des pays comme le Mali, le Niger, le Burkina Faso et la Guinée Conakry ont connu des coups d'État ou tentatives de coup d'État à cause de la mauvaise gouvernance. Le Sénégal et le Bénin, des modèles de démocratie en Afrique francophone, connaissent des crises politiques, source de violence, qui remettent en question le chemin parcouru dans le processus de démocratisation.

Si les pays africains sont en proie à des crises politiques incessantes, c'est parce que le mode de gouvernance pose sérieusement problème. La vie politique en Afrique est marquée par une importante logique non institutionnelle avec l'accaparement de l'État et des ressources publiques par les élites au pouvoir (M. Gazibo, 2010 : 85). En effet, après les indépendances, la plupart des États africains sont confrontés aux crises provoquées par le refus d'alternance au pouvoir. Les pouvoirs politiques, ont dégénéré vers un mode de gouvernance monopolistique où les institutions de l'État sont gérées par des individus ou groupes d'individus qui sont avides de pouvoir. On a assisté à une véritable patrimonialisation du pouvoir où les élites politiques traitent « toutes les affaires politiques, administratives ou judiciaires comme s'il s'agissait d'affaires personnelles, de la même façon [qu'ils exploitent leurs domaines], comme s'il s'agissait de propriétés privées » (J.-F. Médard, 1991 : 326). Ce mode de gouvernance perdure généralement sur le continent malgré les aspirations profondes des populations à une meilleure gouvernance. Cet état de fait nous amène à l'interrogation suivante : Par quoi s'expliquent la mauvaise gouvernance et les crises politiques en Afrique ? Pour nous, l'absence d'un État démocratique en Afrique capable de se gouverner pacifiquement s'explique par le manque

d'une culture républicaine. Dès lors, on peut se demander en quoi consiste le républicanisme kantien ? Comment ce républicanisme peut-il devenir une réalité en Afrique ? Voilà les préoccupations au cœur de cette analyse dont l'objectif est de contribuer à l'effort de réflexion sur l'amélioration du mode de gouvernement en Afrique à partir du républicanisme kantien. L'analyse vise donc à montrer que l'avènement d'un mode de gouvernance de type républicain est possible en Afrique si les peuples sont éduqués aux vertus républicaines.

Le travail est organisé en trois axes. Le premier décrit le républicanisme kantien. La deuxième analyse la gouvernance politique en Afrique. Le dernier soutient que les États africains peuvent se gouverner démocratiquement si les citoyens sont éduqués au républicanisme de type kantien.

1. Le républicanisme kantien

Le républicanisme kantien s'inscrit dans la logique d'une paix perpétuelle qui devrait advenir. Pour que la paix puisse être une réalité, certaines conditions méritent d'être remplies et parmi ces conditions E. Kant mentionne l'idée de république qui ne doit pas être comprise dans son sens empirique mais plutôt rationnelle, c'est-à-dire fondée en raison.

Pour le comprendre essayons tout d'abord de cerner le sens du terme qui se trouve déjà chez les Romains. Cicéron par exemple, le définit comme la chose du peuple. La République est donc la chose publique, c'est-à-dire la chose du peuple qui n'est pas un rassemblement quelconque des gens réunis n'importe comment mais un « groupe nombreux d'hommes associés les uns aux autres par leur adhésion à une même loi et par une certaine communauté d'intérêts » (Cicéron, 1954 : 45). Ainsi, ce qui fonde la République chez Cicéron, c'est le consentement donné par chacun à la législation commune et une communauté d'intérêts. La République renvoie dès lors à l'intérêt public par opposition à la chose privée car les biens du domaine public servent aux nécessités et à la vie politique de la société que constitue le peuple. L'idée de république s'origine dans la distinction entre les affaires communes et ce qui appartient au particulier dont le lieu peut être le domaine privé, la famille, l'ethnie.

Kant s'inscrit dans cette tradition en identifiant la république comme le mode de gouvernement pouvant conduire à la paix perpétuelle. Pour

Kant, la république s'applique à l'État en tant qu'elle caractérise son mode de fonctionnement et non sa forme. L'État, d'après Kant, peut prendre l'une des trois formes suivantes : autocratie, aristocratie et démocratie. Ce sont là les formes de gouvernement à la différence du mode de gouvernement qui peut être soit républicain soit despotique. Le mode de gouvernement renvoie à la manière dont l'État fait usage de sa souveraine puissance. Il est despotique et dans ce cas, le détenteur du pouvoir l'exerce arbitrairement en substituant une volonté particulière à la volonté publique. Il est républicain quand il y a la séparation des pouvoirs (le législatif en tant qu'émanation de l'expression populaire ne se soumet pas à l'exécutif). Comme il l'affirme,

la République est le mode politique, suivant lequel on sépare le pouvoir exécutif (le gouvernement) du législatif. Le despotisme est le mode suivant lequel le Chef de l'État exécute arbitrairement les lois qu'il s'est données, substituant sa volonté particulière à la volonté publique (E. Kant, 1986 : 343).

Partant de cette distinction entre la forme et le mode de gouvernement, Kant prend clairement ses distances vis-à-vis du gouvernement démocratique et opte pour un gouvernement républicain. Selon lui, le gouvernement démocratique est nécessairement despotique. La démocratie, telle qu'il l'entend, est un mode de gouvernement qui n'est pas représentatif, donc un gouvernement qui est opposé à la liberté. Or, la représentation politique a pour but la liberté, c'est d'ailleurs ce qui transparait dans les contrats sociaux. Car être libre, c'est vivre selon sa volonté et vivre selon la volonté d'un autre, c'est être esclave. La démocratie, de l'avis de Kant, est nécessairement un despotisme puisqu'elle établit un pouvoir exécutif où tous peuvent décider contre un seul dont l'avis est différent ; la volonté de tous n'y est donc pas exactement celle de tous, ce qui est contradictoire et opposé à la liberté.

Si Kant rejette la démocratie, c'est parce qu'elle n'est pas seulement ce régime où le peuple exécute lui-même les lois, mais aussi le régime où le peuple est lui-même réellement législateur. Or, pour Kant, la souveraineté du peuple est une Idée de la raison où le peuple n'est pas la multitude empirique, mais une totalité unifiée et c'est bien le principe d'un peuple législateur qu'il rejette. Dans ce sens, Kant pense que la démocratie est donc la forme d'État qui a le plus de peine à être représentative. C'est en démocratie que les gouvernants parviennent le plus malaisément à déterminer universellement leurs volontés multiples, et par conséquent, à faire empiriquement l'unité des volontés. Autrement

dit, les gouvernants en démocratie, en tant qu'ils sont la multitude entière, ont plus de peine à se doter d'un vouloir universel, c'est-à-dire à se représenter à eux-mêmes comme un corps politique un.

En effet, en démocratie au sens où l'entend Kant, le législateur se confond à l'homme politique qui est l'exécuter de sa volonté, ce qui fait qu'il n'y a pas de différence entre la volonté particulière du chef et le gouvernant qu'il est. En ce sens, il légifère non pas en vue de tous mais dans son intérêt propre, ce qui contredit l'idée d'une volonté unifiée du peuple en tant que souverain. Dès lors, le gouvernant, au lieu de représenter la volonté unifiée du peuple, manie despotiquement la volonté publique comme si c'était sa volonté privée. En démocratie, le pouvoir des gouvernants est despotique parce qu'ils substituent le pouvoir exécutif au pouvoir législatif. Voilà pourquoi Kant s'inscrit contre la démocratie et prône le républicanisme. Pour ce faire, il postule la nécessité d'un contrat social où les hommes doivent sortir de l'état de nature pour entrer en société en instituant une constitution républicaine.

L'option de Kant pour le système républicain s'explique par le fait que seul ce mode de gouvernement est capable d'assurer la liberté des citoyens qui est la fin de chaque État. Dans le système républicain, chaque volonté est représentée. Contrairement à certains penseurs, notamment Rousseau, Kant admet le système de représentativité, qu'il juge comme moyen relevant des conditions de la réalisation de la liberté humaine. Kant veut que la véritable république soit représentative. On peut se demander pour quelle raison ? Pour Kant, « l'origine du pouvoir suprême est pour le peuple qui y est soumis insondable au point de vue pratique, autrement dit, le sujet ne doit pas discuter concrètement cette origine comme étant celle d'un droit encore contestable (*jus controversum*) quant à l'obéissance qu'il lui doit » (E. Kant, 1986 : 584). En donnant la force au peuple, Kant pense que la fin de l'État est la liberté. L'État ne peut échapper à cette fin et c'est en ce sens qu'il est dit républicain. La force de la république, c'est le système de représentation. Selon Kant, « toute vraie République est et ne peut être rien d'autre qu'un système représentatif du peuple institué pour prendre en son nom, à travers l'union de tous les citoyens, soin de ses droits, par la médiation de leurs délégués (députés) » (E. Kant, 1986 : 613). Au fond, la fausse République avait fait passer le système de représentation en arrière, ce qui paraît contradictoire pour Kant pour fonder à la fois l'État et la liberté des citoyens.

La représentation fait partie de la logique du républicanisme. Loin de tuer la liberté du peuple souverain comme le croit Rousseau, la représentation la sauve. Elle est même exactement l'antidote de la démocratie en laquelle le peuple, revendiquant à la fois le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, prépare le despotisme des masses. C'est pourquoi S. Goyard-Fabre écrit dans la *Philosophie du droit de Kant* (1996 : 185) que « la représentation selon Kant, rectifie les effets des passions et des incapacités du peuple qui a toujours ou trop d'élan ou trop peu ». C'est dire donc que Kant identifie le régime républicain au régime représentatif. La volonté générale qui porte la République n'existe, selon lui, qu'en tant qu'elle est représentée. Pour que la représentation soit effective et efficace, Kant estime qu'elle doit se faire à plusieurs niveaux. Autrement dit, il faut une séparation des pouvoirs.

Par la séparation des trois pouvoirs, Kant veut éviter qu'une seule personne détienne tous les pouvoirs de l'État. Cela sous-entend une conjuration du despotisme. On voit qu'il s'agit de la liberté comme la finalité de la République. Dans l'État de droit, cette liberté doit être protégée. Or dans le régime despotique, le pouvoir entre les mains d'une seule personne, est synonyme de non-liberté, d'aliénation. Le républicanisme kantien, par son système de séparation des pouvoirs, vise à prévenir le grand danger de la tyrannie. Un tel danger est si menaçant qu'on se pose naturellement la question de comment éviter la concentration des pouvoirs dans les mains d'une seule personne pour ainsi protéger la liberté.

Le despote, en détenant seul tous les pouvoirs, conduit le peuple dans la mouvance de sa seule volonté et de ses caprices en substituant ainsi sa volonté particulière à celle de la volonté de tout le peuple. Kant, dans son *Projet de paix perpétuelle* (1986 : 343), le confirme lorsqu'il affirme que le despotisme est « le principe politique où le législateur exécute ses propres lois, par conséquent, c'est la volonté particulière du chef substituée à la volonté publique ». Vu le caractère dangereux du despotisme, Kant voit dans le partage de pouvoir un moyen d'atteindre l'objectif de la République qu'est la réalisation et l'épanouissement de l'homme. La séparation des pouvoirs est le seul recours pour le salut de la liberté. Voilà pourquoi le premier article définitif pour la paix durable souligne que la constitution dans chaque État doit être républicaine. Cette constitution doit être fondée sur trois principes : celui des libertés de chaque membre de la cité en tant qu'homme qui est la fin de chaque République, celui de la soumission égale de tous à une législation commune et celui de l'égalité

de tous les sujets comme citoyens. Cette constitution républicaine suppose un contrat originel qui dérive de la raison et trouve sa source dans la notion de droit c'est-à-dire qu'il doit être une association juridique des hommes sous des lois publiques (S. Audier, 2015 : 47). La République est donc un système représentatif où l'exercice de la souveraine puissance est réglé par la loi, une loi exprimant la volonté générale d'un peuple.

Si Kant trouve en la démocratie comme un régime despotique, son républicanisme est-il nécessairement anti-démocratique ? Le républicanisme kantien n'est-il pas plutôt une manière d'être démocratique dans son essence ontologique ? Le républicanisme kantien promeut une pensée de l'homme qui s'inscrit dans une exigence démocratique contrairement à ce qu'on pourrait croire car Kant ne critique que la démocratie directe qu'il juge impossible. Dans des États africains, il n'existe pas réellement une représentation du peuple au niveau des instances gouvernementales. En plus, la séparation des pouvoirs, caractéristique d'une démocratie authentique, n'existe que théoriquement alors que dans la pratique la gouvernance est une usurpation de tous les pouvoirs par les dirigeants.

Le républicanisme kantien est une pensée démocratique entendue comme la forme politique fondée dans l'Idée du respect des droits humains, dans l'exigence d'une représentativité du peuple souverain et dans celle d'un exercice éclairé de la citoyenneté (P. Gaudet, 2019 : 10). Au lieu que dans une démocratie de façade où le gouvernant n'exécute que sa volonté dans son intérêt particulier, dans la démocratie républicaine le pouvoir doit être celui du peuple en tant que volonté unifiée originellement et a priori s'accordant avec la loi de l'humanité, les lois juridiques de la raison pure. La démocratie républicaine au sens kantien du terme peut se comprendre comme une forme de gouvernement animée par une authentique vie citoyenne, c'est-à-dire à gouverner en se représentant l'intérêt de tous. Or, cette forme de gouvernement fait défaut dans la majorité des États africains en proie à une gouvernance patrimoniale du pouvoir. La description que Kant fait de la démocratie despotique est caractéristique de la gouvernance des États africains où les gouvernants confisquent le pouvoir comme étant leur propriété privée.

2. La conception et la gestion du pouvoir politique en Afrique

La gouvernance des États africains demeure un problème de société dans la mesure où la gouvernance ne correspond pas à l'esprit républicain. Après les indépendances, les pays africains ont sombré dans l'autoritarisme avec une gestion despotique du pouvoir. Les élites politiques, qui se sont installées aux pouvoirs en Afrique, ont instauré des institutions de nature exogène et autoritaire conçues pour assurer la domination. Sous l'auspice de mythes politiques, ces élites ont mis en place le système de parti unique avec l'érosion des régimes pluralistes et la suppression de la séparation des pouvoirs comme fondement de l'unité nationale et du développement dans certains pays. Dans une domination totale, les dirigeants ont une mainmise sur l'ensemble de l'appareil étatique. Si le mythe du parti unique était vu comme plus favorable à la cohésion sociale et au développement que le pluralisme politique présenté comme source de division et des conflits ethnoculturels, ces régimes n'ont pas atteint les objectifs qui ont servi à justifier leur institution.

La gouvernance politique en Afrique est marquée par un profond déficit de légitimité et une tendance à l'autoritarisme avec une domination totale de l'État. Le problème de la légitimité est une donnée constante des régimes politiques africains en dépit des efforts de démocratisation. La légitimité, en effet, n'est pas seulement une question de légalité juridique. La légitimité déborde le seul cadre de la légalité en incluant l'acceptation des élites politique par la population. C'est dire que la légitimité repose beaucoup plus sur le consentement populaire que la légalité. La légitimité suppose adhésion et devoir de soumission au pouvoir qui a pour soubassement le consentement. C'est ce que soutient A. Cambier (2004 : 47) en ces termes : « Un principe de légitimité ne se laisse pas imposer autoritairement, mais il naît de la conformité des projets politiques à la réalité concrète de la société. La légitimité s'articule sur le consentement des citoyens ». C'est donc l'acceptation de la population qui justifie et fonde la légitimité du pouvoir politique. Or, ceci fait défaut en Afrique.

Les pouvoirs politiques africains manquent de légitimité. La plupart des régimes ne reposent pas sur des règles et des procédures acceptées par la population. De même, les appareils spécialisés de la domination (la police, la justice et l'administration) et les dirigeants (président, ministre, etc.) ne bénéficient que d'une légitimité formelle (M. Gazibo, 2010 : 105). En témoigne, dans des pays comme le Togo, le Gabon et le Cameroun,

les dirigeants n'ont pas, de par le passé, hésité à sauter le verrou de la limitation du mandat. Les dirigeants des États africains d'obédience francophone se caractérisent par une excessive avidité du pouvoir et prennent en étau toutes les ressources étatiques. J.-F. Bayart voit dans la gouvernance en Afrique une forme de confiscation de l'État par une catégorie sociale ou ethnique où l'acquisition du prestige et de la richesse est le seul but poursuivi par la minorité dirigeante. Aussi soutient-il que les élites dirigeantes « instrumentalis[ent] les politiques publiques dans leur propre intérêt » (2006 : 37).

Le défaut de légitimité des régimes africains a conduit les gouvernants à se comporter de façon autoritaire pour asseoir leur pouvoir de domination. En l'absence de légitimité et donc de l'acceptation du pouvoir par le peuple, les dirigeants usent souvent de la force pour se maintenir au pouvoir. Pour ce faire, ils affaiblissent délibérément les institutions et la société civile et en construisent celles acquises à leur cause. Les institutions et plusieurs organisations de la société civile existantes dans les pays n'existent que de noms et sont à la solde des pouvoirs politiques. Ceux-ci se caractérisent essentiellement par un surpouvoir fondé sur la personnalisation du pouvoir. Comme on le voit, les États africains dans leur majorité ne sont pas représentatifs de la volonté du peuple. Les élites gouvernent généralement dans leurs intérêts, ce qui est contraire au républicanisme prôné par Kant. Si Kant préconise que le chef soit une personne morale qui incarne la volonté de tous, les dirigeants africains sont loin de cet idéal.

Dans le contexte africain, la gouvernance démocratique rencontre des difficultés. En effet, deux aspects symboliques d'un État républicain sont affectés dans plusieurs pays africains : la séparation des pouvoirs et l'encadrement juridique du pouvoir. La séparation des pouvoirs est l'un des principes essentiels du républicanisme. En Afrique, cette séparation des pouvoirs est certes consacrée par toutes les constitutions pour éviter la confusion des pouvoirs, mais est difficilement appliquée. La séparation des pouvoirs est inscrite dans la plupart des constitutions mais difficile à réaliser. En effet, en Afrique, le président détient à lui seul tous les pouvoirs : l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Il assure la direction effective de l'exécutif en même temps qu'il concentre entre ses mains l'essentiel du pouvoir. Il détermine la politique de la nation. La préoccupation majeure des élites politiques est la conservation du pouvoir et la concentration des trois pouvoirs dans les mains d'une seule personne est à l'antipode des principes républicains.

En outre, la remise en cause de l'encadrement juridique du pouvoir constitue un obstacle à l'avènement du républicanisme en Afrique. Pour garantir la sécurité juridique et l'État de droit, il convient d'assurer la stabilité de la Constitution. Celle-ci doit être protégée par des lois pour ne pas se prêter à des modifications faciles et intempestives. Or, on constate que plusieurs pays africains procèdent toujours à des révisions constitutionnelles dans le but tout simplement de satisfaire les ambitions du tenant du pouvoir. L'histoire politique nous instruit qu'un long séjour à la tête d'un État conduit souvent à la personnalisation et à la patrimonialisation du pouvoir.

Selon les dires de Gazibo, la politique est orientée essentiellement vers l'élaboration de stratégies de conquête et de conservation du pouvoir et l'Afrique ne fait pas exception à cette règle dans les régimes néopatrimoniaux où certaines stratégies de gouvernance sont constamment mises en œuvre pour la conservation du pouvoir. Les gouvernants africains utilisent la stratégie d'accumulation et de restructuration pour gérer les ressources dont ils disposent en tenant compte de l'évolution du marché politique comme le fait un investisseur en économie. Ainsi, selon la conjecture, ils activent certaines ressources rentables et déclassent celles qui sont désuètes. Les chefs des régimes autoritaires africains, de l'avis de Gazibo, avaient des matrices de ressources qu'ils activent simultanément ou alternativement selon les besoins du moment et l'ampleur du profit politique à réaliser (2010 : 107-108). Les ressources que dispose le politicien sont, entre autres, l'argent, l'information, la distribution de nourritures, la menace, l'usage de la force physique, les emplois, l'amitié, le rang social, le droit de légiférer, le vote et le sens. En s'appuyant sur trois de ces ressources à savoir la force, l'argent et le sens, Gazibo montre comment les élites politiques autoritaires sur le continent conservent leurs pouvoirs.

Les ressources que les régimes africains utilisent les plus couramment il y a l'usage de la violence et l'instrumentalisation de la justice. Pour faire régner la terreur, les régimes autoritaires ont recours à l'armée, à la police et aux tribunaux qui sont au fondement de la domination. Ils font usage de la violence pour maintenir une atmosphère de peur permanente. Ainsi, les forces de l'ordre reçoivent souvent l'ordre de réprimer violemment toute manifestation. Par ailleurs, les emprisonnements et les assassinats politiques sont monnaie courante et la société civile muselée. Les tribunaux n'étant pas indépendants, ils sont à la solde du pouvoir qui les instrumentalise. Kā Mana nous rapporte justement comment les

pouvoirs politiques font usage des comportements déshumanisants dans des répressions qui, étant d'une certaine cruauté, nous rappelle les pratiques esclavagistes lors de la traite négrière. C'est dans cette logique qu'il écrit que dans « l'espace des États africains d'aujourd'hui recèle toujours quelque chose de la traite comme force de terrorisation des corps et des esprits dans les populations » (K. Mana, 2021 : 29).

Au lieu d'avoir des gens qu'il faut à la place qu'il faut, l'accès aux postes et aux richesses de l'État sont généralement octroyés sélectivement aux défenseurs des régimes, du moins ceux qui militent pour la conservation du pouvoir. Avec la gouvernance néopatrimoniale qui règne dans les États africains, les citoyens, pour trouver de l'emploi, ont dans beaucoup des cas recours à leur appartenance ethnoculturelle ou à leur groupe identitaire vu qu'il y a une forte ethnicisation du pouvoir. C'est ce que soutient B. Tonyeme lorsqu'il écrit que « la géopolitique dans le recrutement à la fonction publique, dans la nomination à des postes de responsabilité dans l'administration publique ou dans la hiérarchie de la sécurité étatique est fonction d'appartenance ethnique ou régionale » (2021 : 236). Dans ces conditions, nous sommes loin de la représentativité qui devrait caractériser un État républicain. Cette manière de gouverner, contraire au républicanisme, a d'énormes conséquences notamment sur le plan économique où on assiste au favoritisme, au népotisme, au clientélisme, « aux pratiques de prébendes, de corruptions et de captations des ressources (...) donn[ant] lieu à l'érection de pouvoirs personnels aux visées exclusivement prédatrices » (J.-P. Dozon, 2008 : 12).

Le dernier élément qui permet la pérennisation des dirigeants africains au pouvoir est la production du sens. La production de sens est une stratégie qui consiste à soigner l'image du pouvoir. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre les louanges aux chefs d'État qui prennent la forme d'un culte de personnalité. On produit une certaine fiction auprès de la population pour faire croire que le pouvoir se préoccupe d'elles et qu'il existe uniquement dans leur intérêt. On transforme les quelques actions des dirigeants en des dons faits aux populations et on organise toute une propagande. Le Chef d'État est souvent présenté comme l'homme providentiel, le sauveur du peuple à qui il faut sans cesse renouveler la confiance afin qu'il puisse continuer les bonnes œuvres qu'il a commencées. Il s'agit des stratégies pour attirer l'attention de la population. C'est dans cette logique que se situent les propos de M. Gazibo (2010 : 111) selon lesquels « toutes ces actions participent de la

tentative de production de symboles de majesté permettant de « capturer » les populations ». Lorsqu'une République est bien gouvernée on n'a pas besoin de faire de la publicité du pouvoir. C'est parce que justement rien n'est fait qu'il faut faire croire à la population qu'on lui fait du bien.

La constitution d'une société civile engagée est une garantie contre les abus du pouvoir. Le problème de la mauvaise gouvernance des États africains est tributaire de la faiblesse de la société civile le plus souvent inféodée au pouvoir politique. Structurée en appendice des structures étatiques, il en résulte des citoyens passifs dont les obligations civiques sont inscrites dans des rituels publics d'allégeance telles les marches de soutien.

En raison de ce qui précède, l'État est donc en Afrique un instrument de domination comme le souligne E. Mveng (1990 : 47) en ces termes : « L'État africain, dès sa naissance est un instrument de domination, d'oppression, d'exploitation du peuple, qui est passé des mains du colonisateur aux mains des chefs politiques africains. » Certes, les pays africains ont réalisé des progrès dans le processus de la démocratisation, mais il reste encore très rudimentaire. Il faut à ces pays une véritable culture républicaine qui leur fait défaut. Ainsi, l'éducation aux valeurs républicaines s'impose comme une nécessité.

3. L'éducation aux valeurs républicaines

L'éducation aux valeurs républicaines s'impose comme une solution au problème de la gouvernance politique en Afrique. Le peuple doit être éduqué afin qu'ils deviennent des citoyens ayant le sens de l'intérêt collectif. La nature humaine n'étant perfectible qu'au travers de l'éducation à certaines valeurs telles que la liberté, l'obéissance et la vérité permettra l'avènement d'une République possible.

La première valeur est la liberté qui, en effet, est ce par quoi l'homme se pose comme un être autonome, indépendant des déterminations externes. Or, l'éducation implique la contrainte, le modelage ; l'éducation est ainsi perçue comme une force externe qui s'exerce sur l'individu. Les binômes éducation et liberté sont en soi incompatibles. Comment comprendre que le développement de la liberté puisse coexister avec la contrainte et requérir cette liberté ? Pour résoudre cette question, il nous faut comprendre que la contrainte ne porte pas immédiatement sur la

liberté qui définit l'homme, mais sur une liberté illusoire qui fait obstacle au développement de la véritable liberté.

Être libre, en effet, c'est être capable d'agir et de penser en étant soi-même la cause et l'origine de ce que l'on fait et pense ; ce qui suppose également que l'on en soit responsable donc conscient. Agir librement ne peut donc signifier se laisser aller à ses impulsions les plus immédiates sans réflexion. Si donc la liberté consiste à se maîtriser et à se contrôler soi-même, elle ne peut être compatible avec la satisfaction immédiate de tous les désirs. Éduquer à la liberté, c'est former l'homme de sorte que dans son agir et ses pensées il reste maître de ce qu'il fait et pense. Il s'agit d'aider l'homme à réaliser sa personnalité, à se libérer des conditionnements qui pourront l'empêcher de vivre pleinement comme une personne responsable et autonome.

Éduquer à la liberté c'est donner à la raison humaine des chances de fournir toutes les richesses dont elle est capable, car « la raison, dans une créature, est un pouvoir d'étendre les règles et les desseins qui commandent l'usage de toutes ses forces, bien au-delà de l'instinct naturel, et elle ne connaît aucune limite à ses projets » (E. Kant, 1988 : 11). La présence en nous de la raison nous permet de viser une fin, non plus naturelle mais proprement rationnelle. En ce sens, la raison en l'homme signifie qu'il a une vocation d'être libre. L'éducation à la liberté doit laisser une empreinte indélébile qui pousse l'homme à rechercher constamment la sauvegarde de la dignité du respect et de l'intériorité.

Il n'y a pas d'État en dehors de la liberté et il n'y a pas non plus d'éducation en dehors de la liberté. La liberté fonde l'État et l'éducation. La question qui surgit est celle-ci : en quoi la liberté est-elle à la fois le fondement et la médiation entre l'État et l'éducation ? En soutenant avec Kant (1986 : 1149) que « l'homme est l'unique créature qui doit être éduquée » l'éducation doit aider l'individu non pas à devenir conforme à un modèle, mais à devenir un homme dans la libre réalisation de ce qui fait de lui un homme ayant une conscience bonne et équilibrée, une liberté saine et autonome. Par l'éducation, chaque individu s'élève au rang de sujet moral capable de choisir le bien, de maîtriser les impulsions des lois de la nature et de s'obliger lui-même au respect de la loi en lui.

L'éducation se présente comme une nécessité pour l'homme et par conséquent pour l'État. L'éducation dans l'État de droit, doit amener les hommes à se conformer aux exigences des lois qui garantissent la liberté. Il doit se faire éducation pour la liberté, car éduquer pour la liberté c'est

former l'homme pour une vie sociale harmonieuse avec les autres. L'État de droit doit être un État de la réalisation de l'essence humaine, car la liberté est une source immense de potentialités en chaque homme ; la vie en société ne doit pas la détruire, mais elle doit la protéger et apprendre à la sauvegarder. Tel est le chemin que trace la République qui ne saurait se réaliser sans elle.

La deuxième valeur à laquelle il faut éduquer est l'obéissance. La loi, qui fait la République, nous introduit dans l'humanité en nous sortant de la sauvagerie. Comment cela s'explique-t-il ? Dans les *Propos de pédagogie* (1986 : 1150), Kant écrit : « L'état sauvage est l'indépendance à l'égard des lois ». Le respect de la loi est la voie sûre et certaine de la sortie de la sauvagerie. En effet, n'agir qu'en fonction de nos désirs, sans limite, c'est tout simplement être conduit à nier l'existence de l'autre. La sauvagerie est alors cette attitude qui, dans un oubli d'autrui, ignore toute règle de comportement. Il y a donc plus d'humanité dans l'obéissance à la loi que dans son absence, parce que l'obéissance prend en compte, au travers de l'autre, l'humanité. C'est pourquoi Kant (1986 : 289) écrit que dans toute République, « il faut qu'il y ait (...) une obéissance au mécanisme de la constitution politique ». Ici, l'obéissance devient une valeur républicaine très importante car c'est un impératif catégorique que d'obéir à la constitution politique.

Le présupposé en effet, couramment admis est que le commandement est le propre du chef et l'obéissance le propre du subordonné. Il est cependant d'un grand intérêt de prendre conscience que l'obéissance est tout aussi importante pour le chef que pour le subordonné. Ainsi, celui qui, un jour, sera appelé à commander doit d'abord apprendre à obéir. Tout comme il est illusoire de prétendre aimer quelqu'un si l'on ne s'aime pas soi-même, il est prétentieux de vouloir commander sans avoir fait l'apprentissage de l'obéissance. Cet apprentissage est d'abord celui de l'enfant. Elle est double ; en premier lieu, l'enfant doit obéissance « envers la volonté absolue du guide » (1986 : 1186). Elle est « au plus haut point nécessaire en préparant l'enfant à s'acquitter de ces lois auxquelles, citoyen, il devra plus tard satisfaire, même si elles ne lui agréent pas » (1986 : 1187). Un enfant est naturellement un dictateur en puissance et c'est le rôle des parents d'initier les enfants à l'art d'obéir.

Le terme « obéissance » indique l'état de celui qui accepte de se conformer à ce qui est ordonné. Si pour l'enfant, le point essentiel de l'obéissance est le respect de la loi et l'observance du devoir, un enfant

qui n'aurait jamais dès son jeune âge affronté ces contraintes, aurait plus tard des difficultés à vivre comme citoyen. En somme, c'est donc à l'acceptation de la réalité sociale que prépare l'obéissance absolue. Pour former une bonne volonté, l'on doit progressivement éduquer l'enfant en lui faisant acquérir le sens de la règle et de l'obéissance. Pour un sain apprentissage de l'obéissance, l'éducation tentera d'amener l'enfant un peu plus adulte à percevoir les raisons qui dictent l'action qu'il doit accomplir. Une fois qu'il a compris l'utilité, la nécessité et l'importance de ce qui est commandé, l'enfant qui obéit ne se soumet plus à une action venant du dehors mais du dedans. En d'autres termes, en obéissant, l'enfant se soumet à lui-même.

Pour atteindre cet objectif, l'éducateur cherchera à amener l'enfant à une soumission volontaire où il ne se sentira plus contraint par une discipline venant de l'extérieur. L'enfant doit être aidé à une parfaite obéissance, c'est-à-dire à une obéissance qui le rend capable de fermeté à l'égard de lui-même comme être raisonnable. L'enfant devient alors une personne responsable et autonome dans la mesure où il n'obéit qu'à sa volonté, celle de la raison pratique. C'est pourquoi, il est nécessaire que l'enfant apprenne à agir d'après les prescriptions dont il perçoit les raisons, la justice et la valeur. C'est pourquoi Kant soutient que « l'éducateur doit chercher à donner aux enfants dès leur jeune âge des concepts de ce qui est bon ou mauvais » (1986 : 1186).

Dans le but de rendre l'enfant sensible à la dignité de l'homme, on insistera sur le fait qu'il apprenne à dire la vérité, une valeur très importante à la république à être véridique pour éviter le mensonge qui l'avilit et le déshumanise. Kant, en insistant sur le refus du mensonge, a compris que ce qui fragilise l'État est le mensonge. On pourrait dire que les crises au cœur de l'État tirent leur source du mensonge.

Force est de constater que la tactique du mensonge en politique s'est transmise de génération en génération et plusieurs croient que s'indigner d'un tel travers est, par conséquent, inutile ou constitue une perte de temps. tout porte à croire que le mensonge fait partie du quotidien de l'homme politique, si bien que pour lui, le mensonge est indispensable à sa survie. De ce fait, le mensonge a gangrené le milieu politique jusque dans ses moindres replis. Kant le présente comme un délit contre l'humanité en tant qu'il ruine l'essence même de l'être humain. Aussi, parce qu'il est capable de nier les fondements de la confiance d'un homme par rapport à un autre. Le mensonge abolit la société. Dire la

vérité se révèle comme un devoir inconditionnel face à toute l'humanité. Et si ce devoir devait supporter la plus petite exception, cela mènerait à la ruine l'éthique tout entière et rendrait vaine toute règle, empêchant la construction et le développement de la société. Ainsi, si l'on acceptait un seul cas de mensonge nécessaire, alors tout l'édifice éthique s'écroulerait ; ce qui laisserait la place au vol, à l'escroquerie, la banalisation de l'État et à l'assassinat.

L'éducation à la véracité s'impose. Comprise comme caractère de celui qui n'est pas trompeur, elle dit plus que la sincérité, qui est la qualité de celui qui s'exprime sans déguiser sa pensée ; elle est plus que la bonne foi qui est le fait d'être convaincue de la vérité de ce que l'on dit. Ce qu'il y a dans la véracité en plus de la bonne foi ou la sincérité, c'est qu'on se garde de l'erreur en prenant les précautions utiles pour l'éviter. Selon Kant, la maxime de la véracité est de « penser toujours en accord avec soi-même. » (1985 : 1073) La véracité est par conséquent une communication franche qui dit le réel et s'y identifie. La vérité fait l'homme, elle l'unifie et pacifie d'où parfois le besoin de dire la vérité pour retrouver la paix intérieure, pour se réconcilier avec soi-même. C'est pourquoi « la véracité est institution de l'humain en ce qu'elle seule peut réaliser le principe ou la loi transcendantale de la communication » (A.-M. Roviello, 1984 : 144) interne et externe.

L'essentiel de l'éducation est d'apprendre à l'enfant à être véridique. C'est un impératif plus fondamental et plus exigeant que toute discipline extérieure, parce qu'il rejoint la liberté en son cœur. En même temps c'est aussi un impératif plus respectueux, parce qu'il ouvre à la liberté son propre chemin vers le bien sans pour autant la livrer à l'arbitraire. L'éducation doit conduire à faire de la vérité à la fois la finalité de l'État et de la liberté. Pour prévenir cette déviation, l'éducation dès le bas âge fournira à l'enfant les armes nécessaires pour être véridique.

Nous pensons qu'il faut faire vivre à l'homme, par le biais de l'éducation, un sentiment d'attachement aux valeurs de la République. Ces valeurs sont le respect de la chose publique. L'éducation républicaine inculquera à l'homme des valeurs qui cimentent la société pour son bien-être. L'éducation doit rappeler à tous, les vertus et les obligations d'un vouloir vivre ensemble. En somme, l'éducation républicaine doit correspondre au principe fondateur de la République, le respect et la promotion de la chose publique.

Conclusion

L'État est par définition l'ensemble des institutions politiques, militaires, administratives, juridiques et économiques qui organisent une société sur un territoire donné. En tant qu'organisation, il régule les rapports entre les individus en son sein, maintient l'ordre et la sécurité à travers la coexistence pacifique des citoyens. Sa finalité est la liberté des citoyens. Pour Kant, le prix de la liberté se mesure à la qualité de l'État d'être une République. L'État républicain est, à la fois, fondé sur le respect des droits de l'homme et la séparation des pouvoirs définis par une constitution républicaine. Pour être conforme au principe du droit respectueux de la liberté, Kant soutient que la forme du gouvernement soit représentative car elle seule permettra l'avènement d'une république. Sans cela, le gouvernement est arbitraire et despotique.

Les États africains ayant vu le jour au lendemain des indépendances ne respectent pas le républicanisme tel qu'envisagé par Kant. Au contraire, les États africains sont de nature autoritaire avec une gouvernance despotique où le chef de l'État monopolise tous les pouvoirs et toutes les richesses comme étant sa propriété personnelle. La gouvernance étatique est de ce point de vue patrimonial. Dans les régimes autoritaires africains les gouvernants n'ont aucun respect pour la liberté et les droits humains. « Ils tuent, martyrisent et déchiquettent leurs propres continents et leurs propres peuples dans des dictatures insensées et sanguinaires » Kā Mana (2021 : 67). C'est donc une domination sans restriction sur l'ensemble de la société qui s'est imposée. L'avènement du républicanisme kantien palliera ces dysfonctionnements dans la gouvernance étatique.

Pour donc asseoir un gouvernement démocratique en Afrique, il s'avère nécessaire d'éduquer les citoyens aux valeurs républicaines. La République, pensons-nous, ne peut être possible en Afrique que par l'éducation à la vertu républicaine. L'éducation seule permet de perfectionner la nature humaine. Cette étude présente un intérêt pour les sociétés africaines en crise et l'application des résultats issus de cette étude permettra d'aplanir la gouvernance politique en Afrique. Elle fera des citoyens des hommes soucieux de la chose publique pour le bien-être de tous.

Bibliographie

Audier Serge (2015), *Les théories de la république*, La découverte, Paris.

- Bayart Jean-François** (2006), *L'État en Afrique, la politique du ventre*, fayard, Paris.
- Cambier Alain** (2004), *Qu'est-ce que l'État ?*, Vrin, Paris.
- Cicéron** (1954), *De la République. Des lois*, Flammarion, Paris.
- Dozon Jean-Pierre** (2008), *L'Afrique à Dieu et à Diable : États, ethnies et religions*, Ellipses, Paris.
- Gaudet Pascal** (2018), *Le projet démocratique, recherche kantienne* L'Harmattan, Paris.
- Gazibo Mamoudou** (2010), *Introduction à la politique africaine*, Les Presses de l'Université de Montréal.
- Goyard-fabre Simone** (1996), *Philosophie du droit de Kant*, Vrin, Paris.
- Kant Emmanuel** (1988), *Idée d'une histoire au point de vue cosmopolitique*, Bordas, Paris.
- Kant Emmanuel** (1986), *Projet de paix perpétuelle* in Œuvres philosophiques, Tome 3, trad. Auteur anonyme, annotée par Heinz wismann, Gallimard, Paris.
- Kant Emmanuel** (1986), *Propos de pédagogie* in Œuvres philosophiques, Tome 3, trad. Pierre jalabert, Gallimard, Paris.
- Kant Emmanuel** (1986), *Sur le lieu commun : il se peut que ce soit juste en théorie, mais, en pratique, cela ne vaut point* in Œuvres philosophiques, Tome 3, trad. Pierre jalabert, Gallimard, Paris.
- Kant Emmanuel** (1986), *Métaphysique des mœurs* in Œuvres philosophiques, Tome 3, trad. Joëlle Masson et Olivier Masson, Gallimard, Paris.
- Kant Emmanuel** (1985), *Critique de la faculté de juger*, in Œuvres Philosophiques, Tome 2, trad. Jean-René Ladmiral, Marc B. de Laumay et Jean-Marie Vaysse, Gallimard, Paris.
- Mana Kä** (2021), *Face à la crise du pouvoir politique en Afrique : prendre la voie de la renaissance africaine*, Pole Institut, Goma (RDC).
- Médard Jean-François** (1991), « L'État néopatrimonial en Afrique noire », dans Jean-François Médard (dir.), *États d'Afrique noire : formation, mécanismes et crise*, Karthala, Paris.
- Mveng Engelbert** (1990), *L'Afrique sans l'église. Paroles d'un croyant*, Karthala, Paris.
- Roviello Anne-Marie** (1984), *L'institution kantienne de la liberté*, Ousia, Paris.
- Tonyeme Bilakani** (2021), *L'ethnie et le pouvoir politique en Afrique*, L'Harmattan, Paris.